

TECHNIQUES SANITAIRE - SIÈGES POUR DOUCHE ET CABINES D'ESSAYAGE

Cet équipement est à prévoir au minimum dans les cabines de douche et d'essayage adaptées.

Il peut également être prévu dans les espaces non adaptés afin d'offrir un plus grand confort d'utilisation à tous les usagers.

Produit :

- Le siège est impérativement **rabattable**. *Cela permet de ne pas entraver l'aire de rotation ainsi que l'utilisation éventuelle d'une chaise de douche sur roulettes qui peut s'avérer nécessaire pour les personnes fortement dépendantes dont les déplacements sont réalisés avec l'aide d'une tierce personne.*
- Le dispositif de **fermeture** n'est pas équipé d'un ressort de rappel. *Cela permet de maintenir l'assise en position ouverte afin de faciliter le transfert depuis le fauteuil roulant.*
- La largeur de l'**assise** est de 40 cm au minimum.
- La **profondeur** de l'assise est de 50 cm. *Ceci afin de ne pas avoir une assise moins profonde que celle du fauteuil roulant ce qui impliquerait un transfert plus difficile à réaliser.*
- La présence d'un **dossier** est indispensable lorsque la profondeur de l'assise dépasse 50 cm. *Il permet d'offrir un appui dorsal indispensable en cas d'absence ou de limitation de l'équilibre du tronc.*
- Les éventuels **accoudoirs** sont de type rabattable. *Afin de ne pas entraver la manœuvre du transfert depuis le fauteuil.*
- Le **profil** de l'assise est faiblement incurvé.
- L'assise est **dense**. *Cela permet de faciliter le transfert en permettant le glissement d'une assise à l'autre. En outre, cela facilitera également le relèvement des personnes marchant difficilement, vieillissantes...*
- La **matière** est non glissante pour les sièges des cabines d'essayage et antidérapante pour les sièges de douche.
- Les sièges de douche sont auto-purgeurs (pourvus de trous ou de fentes permettant d'évacuer l'eau).
- L'assise résiste à une **force minimale de 1,1 kN** appliquée dans toutes les positions et directions. *La réalisation d'un transfert implique une sollicitation plus importante que le simple acte de s'asseoir.*

- Le siège, les fixations et le support ne présentent **aucune arête vive ni angle saillant**. Les angles antérieurs sont arrondis et disposent d'un rayon compris entre 10 et 15 mm. Les bords supérieurs sont arrondis et disposent d'un rayon compris entre 2 et 3 mm. *Afin d'éviter toute source de blessure. Critère d'autant plus important que bon nombre d'usagers sont susceptibles d'être atteints de troubles sensitifs.*
- Le ou les éventuels piètements sont de type rabattable et sont réglables en hauteur. *Afin de ne pas entraver l'aire de manœuvre ainsi que pour obtenir une assise stable (pente d'évacuation des eaux dans les espaces de douche).*
- La **couleur** est contrastée par rapport à l'environnement immédiat.

Caractéristiques indispensables:

Produit :

- Siège rabattable
- Fermeture sans ressort de rappel
- Largeur de l'assise : min. 40 cm
- Profondeur de l'assise : 50 cm
- Au-delà de cette profondeur : présence d'un dossier
- Si accoudoirs : rabattables verticalement
- Assise faiblement incurvée
- Assise dense
- Matière non glissante pour cabine d'essayage et antidérapante pour siège de douche
- Siège de douche auto-purgeur
- Résistance de l'ensemble : min. 1,1 kN dans toutes les positions et directions
- Absence d'arête vive et d'angle saillant
- Si piètement : rabattable et réglable en hauteur
- Couleur contrastée par rapport à l'environnement immédiat





Caractéristiques indispensables :

Mise en œuvre :

- ❑ Face supérieure de l'assise : 50 cm de hauteur depuis le sol
- ❑ Si zone de transfert d'un seul côté du siège : axe longitudinal de l'assise à min. 125 cm de toute paroi ou de tout équipement du côté de la zone de transfert et à min. 41 cm du côté opposé à la zone de transfert
- ❑ Si zone de transfert de part et d'autre : axe longitudinal de l'assise à min. 125 cm de toute paroi ou de tout équipement

TECHNIQUES SANITAIRE - SIÈGES POUR DOUCHES ET CABINES D'ESSAYAGE

Mise en œuvre :

- La face supérieure de l'assise se situe à une **hauteur** de 50 cm depuis le sol.
- Si la zone de transfert se situe uniquement d'un côté, l'**axe longitudinal de l'assise** se situe à 125 cm au minimum de toute paroi verticale ou de tout autre équipement situé du côté de la zone de transfert et à au moins 41 cm du côté opposé à la zone de transfert.
- Lorsque des zones de transfert se situent de part et d'autre de l'assise, l'axe longitudinal de celle-ci se trouve à 125 cm au minimum de toute paroi verticale, de tout équipement ou de tout autre obstacle.

